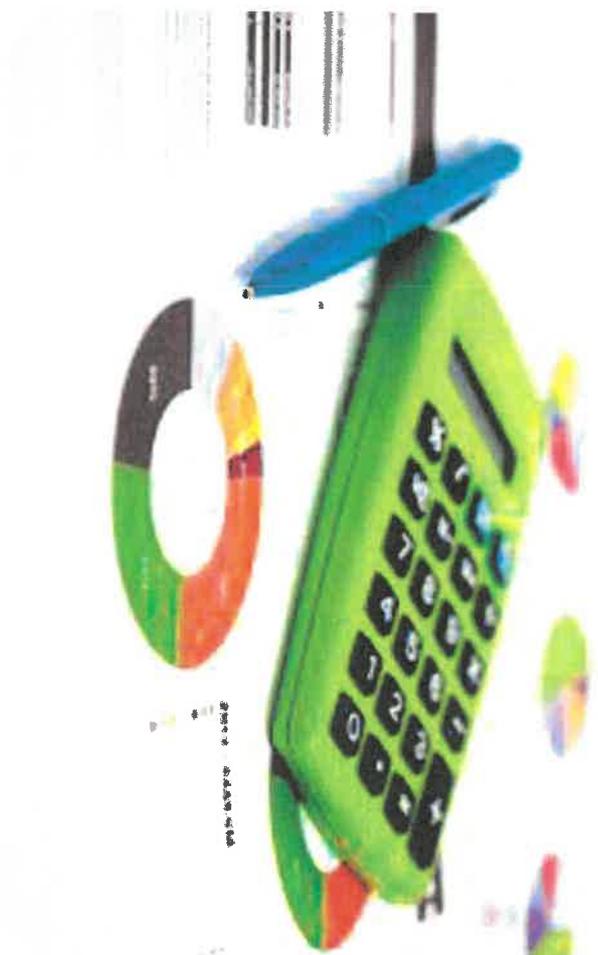


NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



COMMUNE DE LA BOISSIERE

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022



CROS
Jean-Charles

INTRODUCTION



Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article 107 de la loi « NOTRE* » qui est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, en précisant :

**« Une présentation brève et synthétique
retracant les informations financières essentielles
est jointe au budget primitif et au compte administratif
afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »**

Répondant aux obligations réglementaires précitées, cette présentation apporte les informations principales relatives au compte administratif 2022 de la commune.
Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE L'ANNEE 2022

CONTEXTE GENERAL
CONTEXTE COMMUNAL

L'EXECUTION FINANCIERE 2022

RESULTAT DU CA 2022 / CONCORDANCE / RESTES A REALISER)
AFFECTATION DES RESULTATS / COMMENTAIRES

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : FISCALITE ET DOTATIONS
LES DEPENSES : LE PERSONNEL

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA DETTE : ANNUTE ET RATIOS
LES TRAVAUX 2022

LE CONTEXTE GENERAL 2022

L'année 2022 a été marquée par le début d'un contexte inflationniste qui perdure en 2023. Les conséquences pour les collectivités locales se sont ressenties à plusieurs niveaux :

❑ **Une augmentation des prix** qui a modifié les conditions tarifaires des marchés publics de travaux (impact du conflit ukrainien sur les matières premières)

✓ **Mais la commune n'a pas été touchée pour les travaux de la salle Laure Moulin car le marché était antérieur et les conditions financières déjà fixées.**

❑ **La revalorisation** des valeurs locatives a joué favorablement sur les recettes fiscales encaissées par la commune (indexation sur l'inflation)

✓ **Mais cette revalorisation de a eu également une influence sur l'imposition des ménages (Minimum +3,4%).**

❑ **L'augmentation des taux d'intérêts bancaires** a freiné les investissements des communes. Durant l'année 2022, certaines d'entre elles n'ont d'ailleurs pas pu emprunter à cause du niveau du taux d'usure.

✓ **La Boissière a anticipé ce contexte en empruntant à des taux favorables en 2021.**

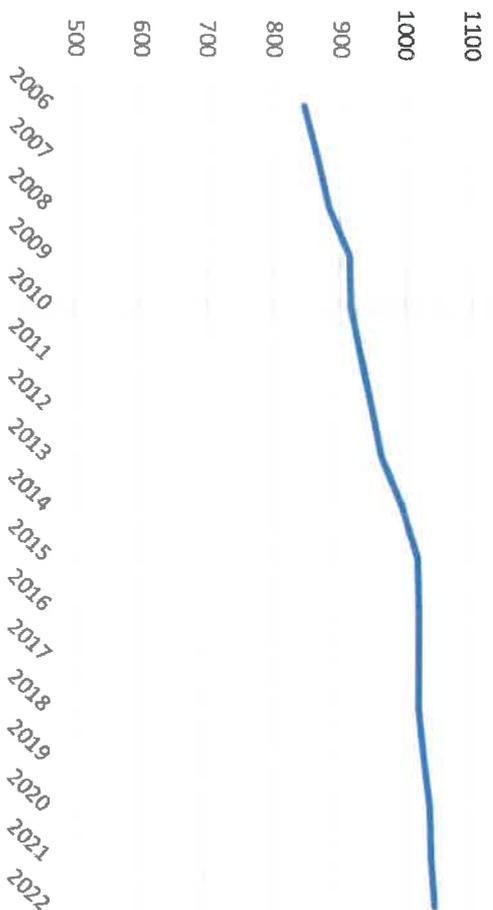
LE CONTEXTE COMMUNAL 2022

Le fait marquant de l'année 2022 : construction de la salle Laure Moulin

Population totale au 1^{er} janvier 2022 :
1 047 habitants



EVOLUTION DE LA POPULATION



Evolution de la population depuis 15 ans (chiffre INSEE)
Une évolution qui est moins rapide depuis 2015 et qui se stabilise au dessus de 1000 habs

L'EXECUTION FINANCIERE 2022

RESULTAT DU CA 2022



Le résultat de clôture 2022

Le résultat de clôture du compte administratif 2022 (fonctionnement + investissement) s'établit à hauteur de **395 772,11 € (contre 398 702,80 € en**

2021) et se caractérise par :

- Un excédent de +447 641,08 € (contre +555 810,65 € en 2021) pour la section de fonctionnement
- Et un déficit de -51 868,97 € (contre -157 107,85 € en 2021) pour la section d'investissement

➤ Ces résultats se calculent comme suit :

EXECUTION DE L'EXERCICE		CA 2021	CA 2022
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>			
RECETTES REALISEES	769 950,99 €	815 639,82 €	
DEPENSES REALISEES	677 065,83 €	701 333,39 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	92 885,16 €	114 306,43 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	462 925,49 €	333 334,65 €	
A = SOLDE D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT OU RESULTAT A AFFECTER	555 810,65 €	447 641,08 €	
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>			
RECETTES REALISEES	116 178,85 €	502 713,72 €	
DEPENSES REALISEES	285 042,29 €	397 474,84 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 168 863,44 €	105 238,88 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	11 755,59 €	157 107,85 €	
B = SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	- 157 107,85 €	51 868,97 €	

RESTES A REALISER			
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>			
RECETTES	401 987,00 €	175 423,91 €	
DEPENSES	467 355,00	107 317,41	
D = SOLDE DES RAR EN INVESTISSEMENT	- 65 368,00 €	68 106,50 €	

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT			
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	- 157 107,85 €	-	51 868,97 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	- 65 368,00 €		68 106,50 €
E = BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT (E=B+D)	- 222 475,85 €		16 237,53 €

RESULTAT DE CLOTURE	398 702,80 €	395 772,11 €
FOND DE ROULEMENT - TRESORERIE THEORIQUE AU 31/12		

CE RESULTAT DE CLOTURE EST IDENTIQUE AU NIVEAU

DU COMPTE DE GESTION (TRESOR PUBLIC) ET DU COMPTE ADMINISTRATIF (MAIRIE)



STRICTE CONCORDANCE

Extrait du compte administratif – voir page 6 du document joint

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 701 333,39	G 815 639,82
	Section d'investissement	B 397 474,84	H 502 713,72
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 333 334,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 157 107,85 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	= G+H+I+J
		1 255 916,08	1 651 638,19

~~1 651 688,19 € - 1 255 916,08 = 395 772,11€~~

= résultat de clôture

Extrait du compte de gestion page 22 du document joint

395 772,11€ = résultat de clôture

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LA BOISSIERE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35400 - LA BOISSIERE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-157 107,85		105 238,88		-51 868,97
Fonctionnement	555 810,65	222 476,00	114 306,43		447 641,08
	TOTAL I	222 476,00	219 545,31		395 772,11
II - Budgets des services à caractère administratif					
	TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
	TOTAL III	222 476,00	219 545,31		395 772,11
	TOTAL I + II + III	398 702,80			

Ce résultat global doit être nuancé par les restes à réaliser 2022 qui deviennent donc des reports en 2023

Les restes à réaliser sont des dépenses et/ou des recettes de la section d'investissement votées au BP2022, engagées en cours d'année (qui ont fait l'objet d'un contrat, d'un devis, d'une notification, d'un marché...) mais non terminées à la date de clôture de l'exercice comptable. Ils le seront en 2023

- **RAR 2022/REPORT 2023 RECETTES : 175 423,91€**
 - SUBVENTION ETAT : 70 423,91€ (Mise en accessibilité + Solde salle Laure Moulin)
 - SUBVENTION REGION : 70 000 € (Salle Laure Moulin)
 - SUBVENTION DEPARTEMENT : 35 000€ (Solde Salle Laure Moulin)
- **RAR 2022/REPORT 2023 DEPENSES : 107 317,41 €**
 - SALLE LAURE MOULIN : 33 722,97€
 - VOIRIE : 39 071,31€
 - MISE EN ACCESSIBILITE : 20 463,62€
 - AUTRES : 14 059,51€

Le solde des restes à réaliser est positif soit : **175 423,91-107 317,41€ = + 68 106,50€**

Il vient corriger le résultat déficitaire de la section d'investissement dans le calcul de l'affectation des résultats qui fait d'ailleurs l'objet d'une délibération spécifique...



L'EXECUTION FINANCIERE 2022

L'AFFECTION DES RESULTATS

« L'affectation des résultats » permet d'établir la répartition du résultat de la section de fonctionnement 2022 au sein du budget primitif 2023. Que fait-on du résultat?

Il faut, pour cela, tenir compte :

- En fonctionnement, du résultat final excédentaire de +447 641,08€ de 2022.
- En investissement, du résultat final déficitaire de -51 868,97€ de 2022 (que l'on reporte automatiquement en dépenses en 2023)
- Un Solde des Restes à Réaliser de +68 106,50 €

La règle budgétaire indique qu'il n'y a pas de besoin de financement cet année car le déficit d'investissement est absorbé théoriquement par les restes à réaliser (qui seront exécutés en 2023).

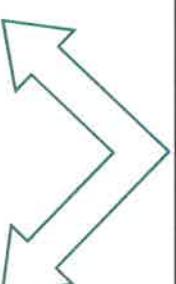
L'affectation est dite « libre ».

Toutefois, par prudence, il sera proposé au CM d'affecter une somme avoisinant le déficit soit 52 000€.

Le solde de 395 641,08 € sera reporté en fonctionnement

EXCEDENT 2022

447 641,08 €



**EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT 2023**

**RESERVES 1068
INVESTISSEMENT 2023**

395 641,08 €
à garder en section de
fonctionnement)

52 000€
(pour contribuer au
financement en
investissement des autres
projets)

L'EXECUTION FINANCIERE 2022

COMMENTAIRES

➤ FONCTIONNEMENT

Il faut noter que le résultat généré sur l'exercice 2022 est supérieur de +21 K€ par rapport à 2021 (114 K€ contre 93 K€ en 2021).

Cela est induit par une évolution des recettes (+46 K€) plus rapide que les dépenses (+24 K€) notamment au niveau de la fiscalité (surtout des droits de mutation à titre onéreux – cf page 15) et des remboursements sur rémunérations du personnel (Cf commentaires page 19)

➤ INVESTISSEMENT

Le déficit d'investissement de 2021 s'est nettement réduit en 2022, grâce à un niveau important de recettes issues de l'affectation des résultats de l'année précédente et des deux emprunts encaissés pour 140 K€ .

➤Pourtant les dépenses d'investissement 2022 sont plus importantes qu'en 2021 (+112 K€). La commune a effectivement plus investi (cf commentaires page 23)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

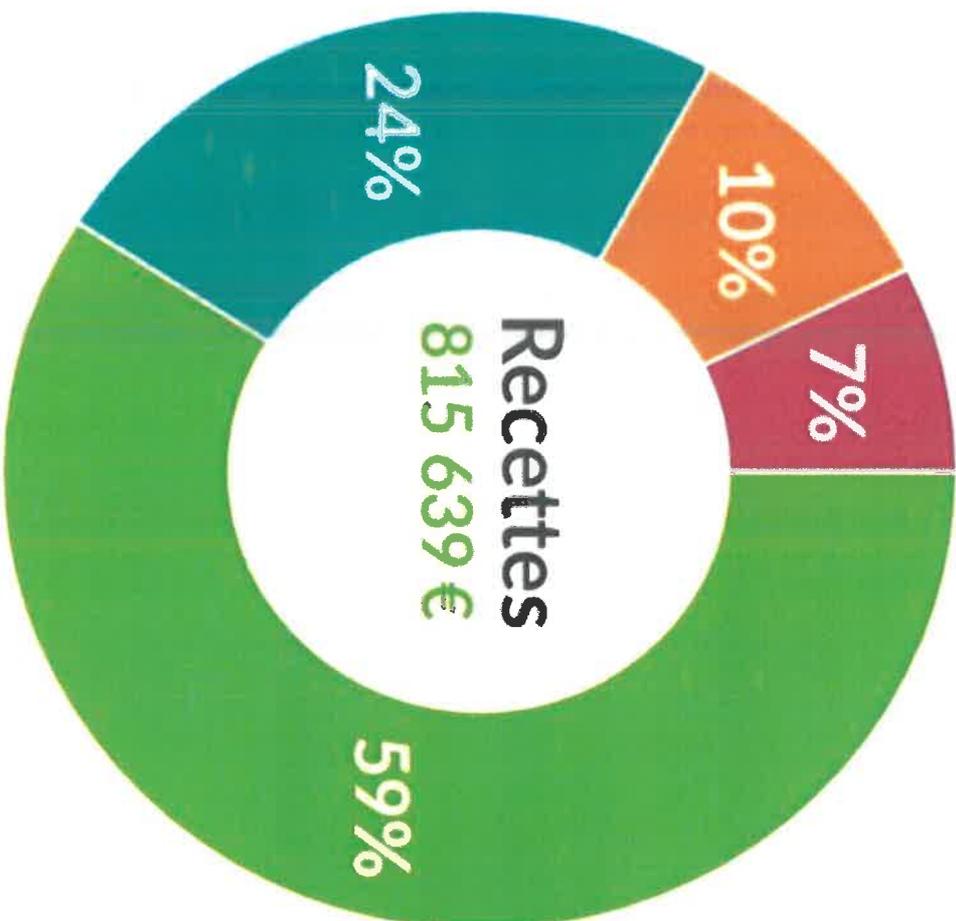




Taux de réalisation
recettes de Fonct

112%

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



■ Impôts et taxes :
481 926 €

■ Dotations et participations :
195 126 €

■ Autres recettes réelles :
79 396 €

■ Produits des services :
59 191 €

LA FISCALITE

La fiscalité est le poste de recettes le plus important (59%)

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en augmentation de +26k€ par rapport à 2021

Cette évolution est due à celle des droits de mutation à titre onéreux (+19 k€).

Il s'agit des taxes collectées dans le cadre des ventes de biens immobiliers (frais de notaire) sur le département de l'Hérault. Le Conseil Départemental reverse aux communes de moins de 5000 habitants dans le cadre d'un fond de péréquation horizontal selon des critères spécifiques (population, dépenses d'équipements...).

La fiscalité issue des taxes locales a elle aussi augmenté : + soit 11k€ de recettes supplémentaires par rapport à 2021

Il faut toutefois noter la baisse de certains postes dans ce chapitre :

L'attribution de compensation : Il faut déduire de la recette initiale les compétences mutualisées auxquelles adhère désormais la commune (achat, observatoire fiscal...).

Elle est donc de 6 578,10€ contre 8 755,77 € en 2021.

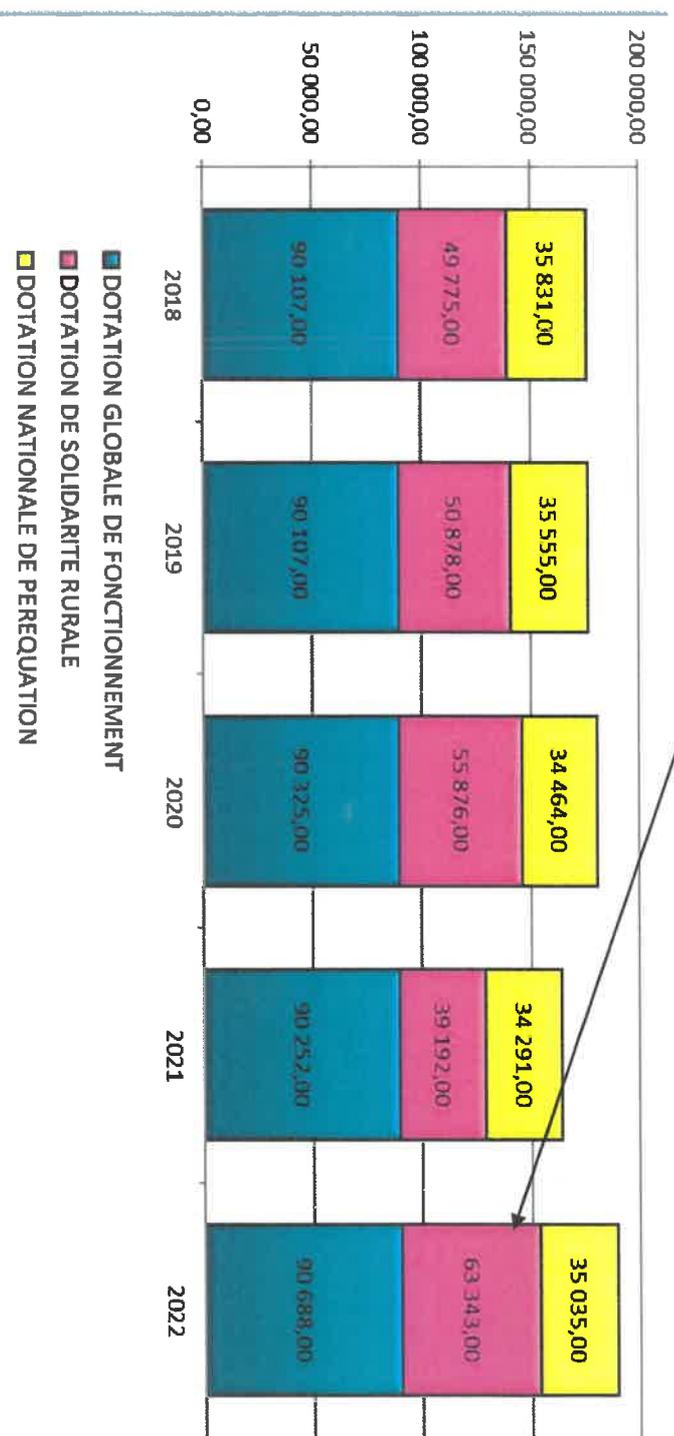
La taxe sur l'électricité : Elle a également baissé puisqu'elle atteint 18 586,87€ contre 22 112,89€ en 2021 ; Le comité syndical de Hérault Energie a effectivement décidé en 2021 de modifier à la baisse le taux de reversement de la taxe sur la consommation finale d'Electricité - TCFE afin de pouvoir consolider les moyens propres du syndicat.

LES DOTATIONS

Les Dotations et participations constituent le deuxième poste le plus important – 24%

Pourtant le chapitre 74 « Dotations et participations » est en diminution de 36 k€ par rapport à 2021. Cette diminution est le résultat conjoint du :

- Transfert des subventions FAIC (Département 34) en investissement
- Reversement direct par la CAF des subventions relatives au Contrat Enfance Jeunesse à l'association organisatrice MUC
- Hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (La commune est redevenue éligible à la part cible du dispositif qui concerne 10 000 communes – Place : 9 821^{ème})



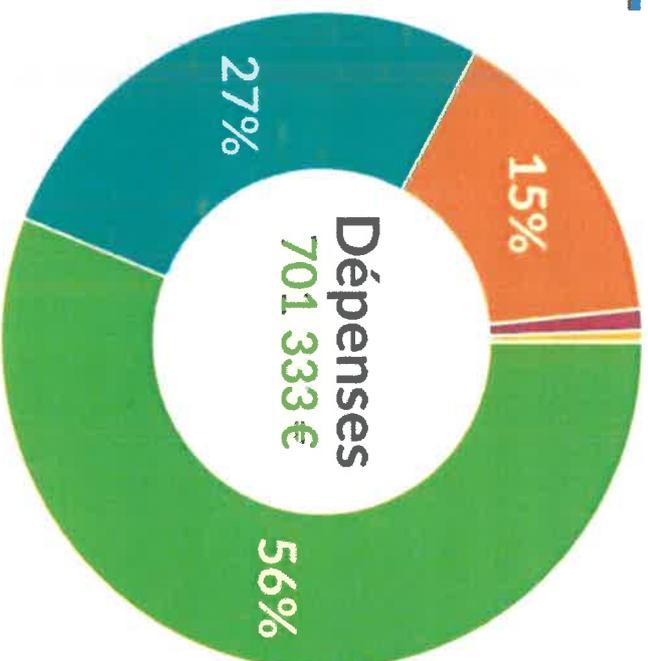
- Un autre poste de recettes a fortement augmenté mais fera l'objet d'un commentaire avec les frais de personnel puisqu'il s'agit des remboursements par les organismes d'assurances



Taux de réalisation
dépenses de Fonct

81%

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Charges de personnel :	393 579 €
Charges générales :	188 126 €
Charges gestion courante :	108 359 €
Interêts d'emprunts :	7 422 €
Autres dépenses réelles :	3 777 €
Dépenses d'ordre :	70 €



Taux d'épargne
114 376 €

14%

Le taux d'épargne est de 14%; Il s'est amélioré, en 2021, le taux était de 12% avec un niveau de 92 885€.

Il s'agit d'un signe de bonne santé financière puisqu'il représente la solvabilité de la collectivité. C'est un indicateur de niveau de la section de fonctionnement et donc de la capacité à couvrir la dette et à autofinancer les investissements;

Il est généralement admis qu'en ratio entre 8% et 15% est satisfaisant.

LE PERSONNEL

1^{ER} POSTE DE DEPENSES 56%



La masse salariale 2022 est le premier poste de dépenses de la commune avec un montant de 393 579,49€ contre 353 968,81 en 2021. Ce montant doit être pondéré par les remboursements effectués par les organismes d'assurance que l'on retrouve en recettes de fonctionnement (cf page suivante).

L'augmentation constatée est de 11% entre les deux exercices (contre 4,50% en 2021). Elles est induite par :

- Le dégel du point d'indice de la fonction publique,
- La mise en place de la prime inflation (remboursée en recettes),
- La revalorisation des carrières des catégories C,
- Et des mesures de politique salariale interne telles que les remplacements des agents en maladie notamment pour assurer le secrétariat général.

Au 31/12 , les effectifs étaient composées de 15 agents (dont 2 agents absents)

7 titulaires et 8 contractuels

6 agents à temps complets et 9 à temps non complets

10 femmes et 5 hommes

LE PERSONNEL



La charge financière nette réellement supportée par la commune doit donc tenir compte de divers remboursements :

Montant en €	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 012 : Frais de personnel	338 724,51	353 968,81	393 579,49
Chapitre 013: Remboursements (absences)	- 6 786,79	- 23 557,14	-69 969,24
CHARGES NETTES	=331 937,72	=330 411,67	=323 610,25

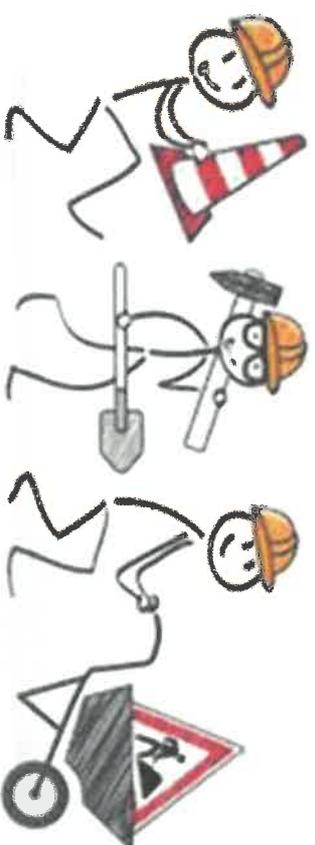
On constate que la charge nette réellement supportée par la commune est en diminution (-2%).

Les salaires des agents absents sont quasiment remboursés par les organismes d'assurance et les personnes remplaçantes ne sont pas sur les mêmes grilles indiciaires.

La conséquence de cette situation est que la cotisation relative à l'assurance du personnel augmente de façon significative en 2023 (16 492,80€ contre 13 417,35€ en 2022).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2022



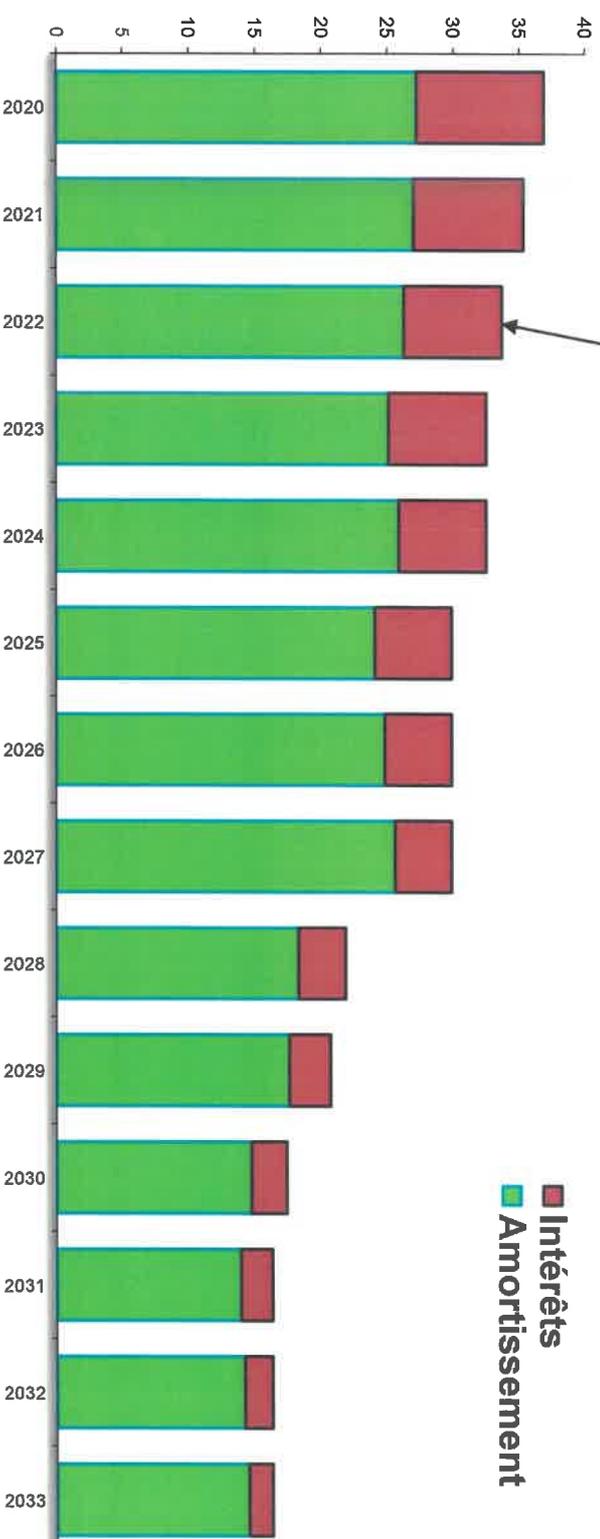
LA DETTE COMMUNALE

Le capital restant dû supporté par la commune est de 278 622,70 € au 31 décembre 2022 (Etat de de la dette au CA2022). Il tient compte des deux derniers emprunts encaissés de 70 000€ chacun (programme de voirie et salle d'activité).

Sept prêts sont en cours (Un prêt s'est d'ailleurs terminé courant 2022 pour la salle polyvalente)

L'annuité de 2022 est de 33 680,62€ (capital = 26 258,09 € + intérêts = 7 422,53€)

En 2021, l'annuité moyenne des communes de la strate était de 86 €/habs (infos : impot.gouv – les comptes des communes) à comparer à celle de Boissière qui est donc à près de 34€/habs



Le graphique indique l'évolution de l'annuité de la dette en € depuis 2020. On constate un profil d'extinction plutôt stable avec un premier palier en 2025 et une deuxième tombée significative d'annuité en 2028 qui laisse donc entrevoir d'autres marges de manœuvre.



LA DETTE COMMUNALE

Les indicateurs financiers de la commune sont favorables :



Capacité de
désendettement

2.44 ans

En prenant en compte le niveau d'endettement maximal (capital restant dû au BP2022 + nouveaux emprunts) , il faudrait moins de 3 ans à la commune pour rembourser sa dette totale sans faire d'investissement nouveau.

Il est généralement admis que le seuil maximum est de 12 ans avec une vigilance à partir de 10 ans.

Encours de la dette : 266 € / habs

Ce ratio est inférieur à la moyenne de la strate : 584 € / hab.

(Infos : Les comptes des communes - Strate 500-2000 habs – Impôts. gov)

LES TRAVAUX



- Réalisation des investissements

54%

**Le montant des dépenses d'équipement du CA2022 est de 371 216,74 € (contre 258 049,91 € en 2021)
Le montant des restes à réaliser reportés en 2023 est de 107 317,41€ (contre 467 355 € en 2021)**

Les principaux investissements concernent :

LA SALLE LAURE MOULIN :

CA 2022 = 272 955,11 €

RAR = 33 722,97€

LA VOIRIE (et notamment l'acquisition du terrain Mandagot)

CA2022 = 54 825€

RAR = 39 071,31 €



CONCLUSION

Comment l'argent de la collectivité a-t-il été dépensé en 2022 ?
Pour 100€ de dépenses, quelle est la répartition ?

